

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Amélie Cashulette

<https://www.cadre21.org/membres/6d21a629879c1adccb948ee9>

Date d'obtention : 2024-03-22 16:40:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il faut agir rapidement. Ne pas regarder le matériel en aucun temps et utiliser la méthode Sexto. Rencontrer les jeunes concernés, confisquer l'appareil rapidement pour limiter la propagation des images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais utiliser cette méthode pour agir rapidement et efficacement afin de protéger l'intégrité de la victime et faire de la prévention auprès des jeunes pour limiter les conséquences du sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder le contenu. Confisquer rapidement l'appareil pour éviter la propagation des images.